



Ingénieur diplômé embauché avec contrat de professionnalisation

Par G_kayne

Bonjour à tous,

J'ai été embauché l'année dernière au poste d'ingénieur en CDI. D'après leur convention collective (syntec), je suis censé être à la position 1.2 au coef 100 car je suis diplômé.

Cependant, après avoir signé mon contrat, mon employeur m'a fait signer un CERFA relatif à un contrat de professionnalisation qui durera 6 mois. Je constate qu'ils ont artificiellement baissé ma classification à la position 1.1 coef 95 (syntec) pour justifier une période de "formation" qui me ferait repasser à la position 1.2.

A l'époque (l'année dernière), j'ai signé les documents sans trop me poser de questions car ils m'ont assuré que cela ne changerait rien pour moi. En effet, je suis payé à la hauteur du statut d'ingénieur.

Toutefois, aujourd'hui je me questionne car finalement je n'y gagne rien car je n'ai pas reçu de réelle certification à la fin de la période de "formation". De plus, j'ai l'impression que cela a permis à l'entreprise de toucher des aides imméritées et dont je n'ai pas réellement bénéficié.

Voici mes questions:

- Est-ce que je n'ai réellement rien perdu ? (cotisations, retraite, indemnités, etc...) Si oui, comment puis-je être indemnisé ?
- Est-ce qu'une entreprise peut faire cela ? Si non, qu'est-ce qu'elle encourt ?

En vous remerciant d'avance pour le temps consacré à me répondre!